

COMPTE-RENDU RÉUNION

du 11 février 2021

Objet : Groupe de travail – Réaménagement de la rue Auguste Demmler et de l'avenue du Lycée Lakanal (section Victor Hugo – Pont Laurin)

Participants :

Isabelle Spiers, Maire Adjointe déléguée à l'Aménagement urbain et au cadre de vie,
Sandra Zerbib, Directrice des Services Techniques de la Mairie de BLR,
Alain Trocquemé, Responsable Espace Public, Services Techniques de la Mairie de BLR,
L'Hadi Benallegue, Technicien Espace Public, Services Techniques de la Mairie de BLR,
Benoît Bignon, bureau d'études Techni'Cité, Maître d'œuvre,

et les membres résidents inscrits au groupe de travail au nombre de 9.

1. Ordre du jour :

- Introduction d'Isabelle Spiers rappelant les souhaits exprimés des riverains lors des réunions précédentes
- Présentation de l'ordre du jour:
 - Les travaux préparatoires (enfouissement des réseaux, concessionnaires, éclairage public)
 - Les aménagements de voirie et le stationnement
 - les arbres
- Échanges

2. Les travaux préparatoires

Rappel : Lorsque la ville envisage le réaménagement d'une rue, elle s'assure auparavant auprès de tous les concessionnaires que l'ensemble des réseaux est enfoui et en bon état afin de ne pas avoir à réintervenir à moyen terme sur des aménagements neufs, et programme donc les travaux concessionnaires nécessaires avant réaménagement.

Les travaux concessionnaires (Veolia = eau, GRDF= gaz, ...)

- Rue Auguste Demmler :
 - renouvellement de 100 ml de canalisation d'eau potable entre les n°12 et 36 à partir d'octobre 2021 par Véolia,
 - en attente de confirmation de travaux sur le réseau Gaz par GRDF,
 - pas de travaux sur les réseaux électriques déjà enterrés BT et HTA,
 - enfouissement des réseaux aériens prévu en 2022 (durée estimative : 6 mois).
- Avenue du Lycée Lakanal :
 - travaux gaz déjà effectués,
 - enfouissement des réseaux aériens prévu printemps 2021 (fils nus – programme prioritaire),
 - en attente de diagnostic de Véolia concernant le réseau d'eau.

.../...

Les travaux du territoire VSGP pour l'assainissement

- Rue Auguste Demmler : inspection télévisée des réseaux prévue mi-mars 2021, suivi du retour de diagnostic de VSGP

- Avenue du lycée Lakanal : inspection télévisée des réseaux réalisée en novembre 2019
 - réseau eaux usées (EU) : 255 ml de canalisation à remplacer, 10 branchements particuliers à remplacer,
 - réseau eaux pluviales (EP) : canalisation sans travaux, 5 branchements particuliers à remplacer,
 - durée estimée du chantier : 3 mois.

3. Rappel des décisions du groupe de travail du 28/02/2020 :

- Pas de mise en sens unique de la rue,
- étudier un profil similaire à la rue des Filmins avec des zones de croisement et un trottoir plus large pour implantation d'arbres. Voir la possibilité d'implanter des arbres des 2 côtés de la voie,
- projet permettant de réduire la vitesse des automobilistes pour plus de sécurité et un cadre de vie apaisé,
- choix des lanternes classiques plutôt que les candélabres plus routiers,
- propositions à faire concernant les essences d'arbres,
- intégrer si possible au projet la partie haute de l'avenue du Lycée Lakanal (entre V. Hugo et Demmler),
- les pavés des bateaux seront remplacés par de l'enrobé noir délimité par une chaînette de pavés granit et les trottoirs seront en enrobé rouge. La chaussée reste en enrobé noir.

4. La Ville présente :

- les aménagements de voirie et éclairages habituels à Bourg-la-Reine,
- l'état existant de la rue des Filmins, de l'avenue du Lycée Lakanal et de la rue Auguste Demmler,
- la proposition d'aménagement du carrefour de l'avenue du Lycée Lakanal et de l'avenue V. Hugo,
- la proposition d'aménagement de l'avenue du Lycée Lakanal, entre av V. Hugo et le pont Laurin,
- la proposition d'aménagement rue Auguste Demmler à 3,45 mètres de largeur de chaussée,
- la liste des essences d'arbres,
- la liste des arbustes.

5. Échanges sur les projets d'aménagement proposés :

Carrefour avenue V. Hugo et avenue du Lycée Lakanal :

La mise en place d'un radar pédagogique a relevé des excès de vitesse,

- proposition d'un plateau ralentisseur surélevé,
- réalisation d'une piste cyclable sur l'avenue V. Hugo inscrite au schéma directeur Ville / CD92.

Avenue du Lycée Lakanal :

- l'aménagement du carrefour du pont Laurin en plateau surélevé, avec modification des jardinières pour améliorer la visibilité,
- le trottoir côté voies RATP disparaît afin d'inciter les piétons à circuler sur le trottoir d'en face plus large et sécurisé,
- la voirie pourrait devenir un espace partagé incitant à une circulation apaisée (pas de bordure de trottoir, trottoirs et chaussée au même niveau pouvant être différenciés par la couleur). Attention toutefois à la compréhension du terrain pour les enfants,
- au droit de la Villa Hennebique, la chaussée est rétrécie à 3 mètres avec zones de croisement de part et d'autre,
- Le traitement du carrefour Lakanal / Demmler sera réalisé en plateau légèrement surélevé avec un revêtement différent afin de réduire les vitesses des véhicules,
- éviter le revêtement du carrefour avec la rue Demmler en pavés jugé trop bruyant.

.../...

Rue Auguste Demmler :

- le souhait des membres du groupe de travail est de travailler sur un profil de voirie qui permet :
 - de réduire la vitesse des automobilistes pour plus de sécurité,
 - de préserver des largeurs de trottoirs confortables,
 - et de favoriser la plantation d'un nombre maximal d'arbres/végétaux. Cependant, la présence d'un important encombrement de réseaux sur l'ensemble du linéaire, sous les trottoirs et sous la chaussée ne permet pas l'implantation d'arbres des 2 côtés de la voie.
- Rappel du profil existant :
 - largeur de voirie : 4m
 - nombre de stationnements : 37 places
 - nombre d'arbres : 0
 - largeur trottoirs entre 1,40 et 2,50
- Présentation d'un profil avec une chaussée de 3,45 m de large :
 - nombre de stationnements : 17 places
 - nombre d'arbres : 7 et création de haies arbustives
 - largeur trottoirs entre 1,40 et 3,90
 - mise en œuvre de 2 zones de croisement
 - implantation de mobilier appui-vélos
 - mise en place de bancs
 - mise en œuvre d'une place PMR au droit du n°29
- Commentaires Villes et remarques riverains :
 - implantation d'arbres difficilement envisageable même côté des n° impairs par la présence de réseaux insuffisamment profonds (application de normes imposées),
 - compensation par la réalisation de haies arbustives d'1 mètre de large. Possibilité de réduire à 0,80 m mais pas plus pour garantir le développement des plantations,
 - 2 zones de croisement distantes d'environ 75 mètres l'une de l'autre. 1 seule zone de croisement au droit du n°19 provoquerait un risque conflictuel, et de manque de visibilité,
 - largeur de chaussée à 3 mètres est plus appréciable : trottoirs plus confortables, plus de possibilité de plantations, plus de stationnements. Le groupe met en avant que le croisement des vélos et voitures et très insécurisant avec une largeur de 3,45m. Il vaut donc mieux que les vélos comme les voitures utilisent les zones de croisement pour se croiser. Les vélos respecteront donc les mêmes règles du codes de la route que les voitures avec une largeur de chaussée de 3m
 - vérifier les largeurs de trottoirs au droit des copropriétés pour la présentation des conteneurs,
 - les zones de croisement ne doivent pas être constituées d'un revêtement bruyant, pas de pavés ni d'enrobé matricé, prévoir un enrobé rouge ou autre,
 - dans un premier temps, ne pas prévoir de mobilier pour délimiter le trottoir de la chaussée. Une observation particulière devra être menée au droit des zones de croisement . En effet s'il y des stationnements sauvages dans ces zones, le croisement des véhicules ne pourra se faire et congestionnera la rue,
 - entrées charretières: Maintenir une bande de marche horizontale sur une largeur d'1,40m lorsque cela est possible (pente transversale PMR, c'est-à-dire à 2% maxi, puis on a le rampant vers le fil d'eau de la voirie),
 - vérifier la giration des véhicules sortant des entrées charretières,
 - supprimer l'idée de mise en place de bancs pour éviter les rassemblement, mais étudier la mise en place d'assises individuelles et de corbeilles,
 - choisir 2 à 3 essence d'arbres différentes et un métissage des plantations des haies arbustives.

.../...

Il est demandé au maître d'œuvre de présenter une nouvelle proposition d'aménagement de la rue A. Demmler avec dans l'ordre de priorité :

- une largeur de chaussée à 3 mètres
- des trottoirs confortables (environ 2m)
- des arbres et végétaux
- environ 25 places de stationnement

La suite de la concertation:

- la présentation projetée et le compte rendu de la réunion seront mis sur le site de la Ville,
- prochaine réunion du groupe de travail : fin mars début-avril 2021.